2024 - 2025

RAPPORT DE MISSION

CAUSES AVOCATS

SOMMAIRE

L’édito des associés 1

Qui sommes nous ? 2

Cabinet à mission : de quoi parle-t-on ? 3

Notre Raison d’être 4

Notre Comité de mission 5

L’évaluation de notre mission 6

En avant vers 2026 ! 7

EDITO

Être avocat, c'est choisir de défendre la règle de droit et d'assumer une responsabilité particulière dans la société : défendre, conseiller, accompagner. C'est aussi prêter serment d'exercer ses fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité. Ce sont ces engagements qui nous ont conduits à embrasser cette profession.

Pourtant, l'avocat peut parfois sembler inaccessible. La complexité des règles, la solennité des procédures, et même l'image que renvoie notre profession, peuvent créer une distance avec celles et ceux qui sont pourtant les premiers concernés : les justiciables.

En juin 2024, nous avons franchi un pas en créant Causes Avocats, un cabinet à notre image, porté par nos convictions. Dès l'origine, nous avons souhaité inscrire notre démarche dans un engagement responsable. En nous dotant d'une raison d'être, nous affirmons notre volonté de replacer l'avocat au cœur de la cité, en faisant du droit un levier de confiance, un outil accessible et une ressource au service d'un développement économique et social durable dans notre territoire.

À travers ce premier rapport de mission, nous présentons qui nous sommes, la démarche qui nous anime et la raison d'être qui nous guide, ainsi que les premières actions que nous avons menées en 2024-2025. Ce premier bilan est aussi l'occasion d'affiner et de renforcer notre engagement, dans un monde incertain où l'État de droit ne paraît plus une évidence.

Ce contexte nous conduit à réaffirmer avec force notre conviction : le droit peut et doit rester une source de stabilité, de justice et de confiance. Avec humilité mais aussi avec détermination, nous poursuivrons notre chemin pour rendre le droit plus proche, plus compréhensible et finalement, plus utile à chacune et chacun.

Qui sommes-nous ?

Créé à Lille en juin 2024, Causes Avocats est un cabinet “boutique” dédié à la prévention du risque pénal, aux enquêtes internes, à la défense pénale et au contentieux des affaires. Nous accompagnons nos clients avec la volonté d’adresser les causes des problématiques qu’ils rencontrent le plus en amont possible, avec la rigueur et l’excellence acquises au cours de nos précédentes expériences professionnelles.

Mais Causes Avocats, c’est aussi un engagement : exercer le droit avec responsabilité et impact, en inscrivant notre action dans une démarche RSE affirmée. En devenant cabinet à mission, nous faisons de notre exercice professionnel un outil durable et un levier d’impact positif pour les communautés locales, pour favoriser l’accès au droit et la compréhension de notre système juridique par le plus grand nombre.



Nous exercions tous deux à Paris lorsque, presque simultanément, nous avons choisi de revenir dans le Nord, notre région d’origine. C’est au sein d’un cabinet lillois que nous nous sommes rencontrés et avons pu commencer à travailler ensemble. Très vite, nous avons reconnu en l’autre un professionnel exigeant et passionné, animé par la même conception de ce qui constitue un avocat : un acteur de justice rigoureux et porté par des valeurs humaines fortes.

De cette rencontre est né le projet d’unir nos compétences et nos engagements pour exercer notre profession comme on l’entend : en alliant excellence juridique et responsabilité sociale et environnementale.

Bertrand Vermersch - Marine Marbach
Associés fondateurs

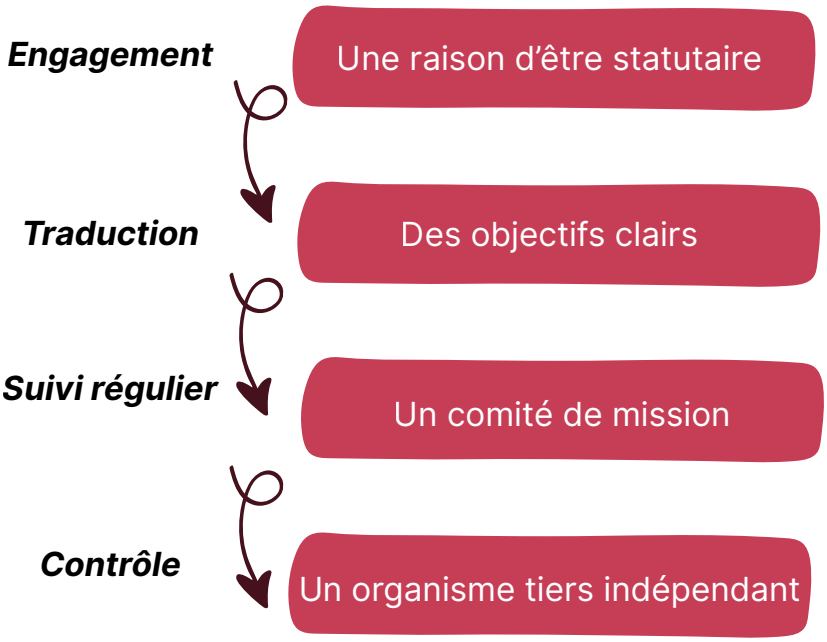
Cabinet à mission : de quoi parle-t-on ?

Alors qu'une majorité de Françaises et Français souhaite que les entreprises incarnent des valeurs durables [Harris Interactive, "Les Français et les entreprises engagées", fév. 2022], la loi Pacte a ouvert la possibilité pour les entreprises de se doter d'une raison d'être statutaire et de revendiquer la qualité de **société à mission**.

Cette démarche implique de définir des objectifs sociaux et environnementaux précis, d'en assurer le suivi régulier et de rendre compte de leur réalisation. Le statut traduit ainsi une volonté claire de concilier performance économique et finalités d'intérêt général, tout en organisant le contrôle et l'évaluation de ces engagements.

Le cabinet Causes Avocats a choisi de s'engager volontairement dans ce cadre en devenant un **cabinet à mission**. Une raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux concrets ont été inscrits dans le contrat d'association qui fonde le cabinet. Ils sont conçus pour être mis en oeuvre dans le cadre de l'activité du cabinet : faciliter l'accès au droit, rendre le système judiciaire et les règles de droit plus compréhensibles, et exercer la profession d'avocat en maîtrisant l'impact environnemental du cabinet et celui des parties prenantes.

Pour garantir la mise en œuvre effective de ces engagements, un **comité de mission indépendant** suit et évalue régulièrement les actions du cabinet, tandis qu'un **organisme tiers indépendant** procèdera à une évaluation périodique (première évaluation en 2026).



Raison d’être

Dans un cabinet durable, faire du droit un outil compréhensible au service de chacun dans notre territoire



Les objectifs statutaires

Développer une activité de manière durable, respectueuse de l’environnement

Être un acteur du dynamisme économique local

Rendre le droit ludique et compréhensible

Faciliter l’accès au droit pour tous

Garantir le bien-être et la bienveillance au travail

Le comité de mission

Conformément à la loi PACTE et pour assurer le suivi de la réalisation de la raison d'être du cabinet, un comité de mission, composé de personnes extérieures au cabinet, a été constitué et s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2024-2025. Ses membres sont indépendantes des associés et de la gouvernance du cabinet.



Barbara Nicoloso

Diplômée de Sciences Po Lille et de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille, Barbara a travaillé dans différentes collectivités sur les sujets de transition énergétique, de mise en récits et de coopération territoriale avant de rejoindre Virage Énergie, association de prospective énergétique et sociétale, en 2016. Elle en est aujourd'hui la directrice.

Elle est par ailleurs enseignante à Sciences Po Lille, mène des travaux de recherche et publie régulièrement des articles et essais sur la transition énergétique et les politiques publiques environnementales.

Léa Coulomb

Après cinq années en tant que chargée de mission en transition écologique et solidaire, passées à accompagner une association tourquennoise dans le développement de son expertise et la coordination de projets de transition, Léa a récemment fondé sa propre structure engagée : Murmures – Les petites voix de la nature. Elle y propose des ateliers pédagogiques d'éducation à l'environnement afin de susciter curiosité, émerveillement et respect du vivant.



Elle est également Ambassadrice du Développement Durable pour le CERDD (Centre Ressource du Développement Durable), qui propose des interventions gratuites pour sensibiliser, discuter et débattre sur le développement durable avec l'ambition de favoriser le passage à l'action dans la région.

EVALUATION DE LA MISSION

#1 [Gouvernance] Dans un cabinet...

#2 [Environnement] ...durable...

#3 [Collectivité] ...faire du droit un outil compréhensible...

#4 [Collectivité] ...au service de chacun...

#5 [Collectivité] ...dans notre territoire.

#6 [Collaborateurs] Bien être au travail

#1

“DANS UN CABINET…”

Nous travaillons à une gouvernance la plus inclusive et responsable possible. Cela se traduit à la fois par la formalisation de notre démarche de cabinet à mission / RSE, par les modalités de prise de décision et de répartition des résultats. Nous sommes attentifs également à faire connaître cet engagement auprès de parties prenantes afin de les sensibiliser aux problématiques adressées.

1 Formaliser la démarche de cabinet à mission

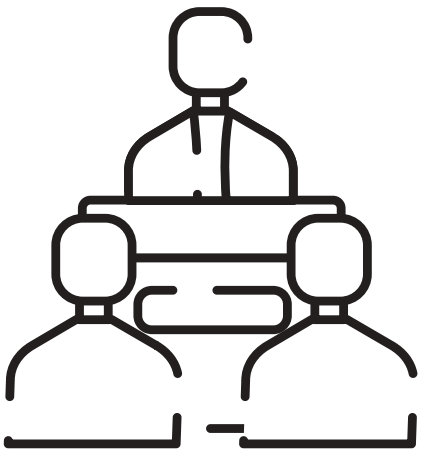
- Définir la raison d’être du cabinet
- Création et lancement du comité de mission, ses modalités de fonctionnement et outils
- Préparation du contrôle OTI 2026

2 RSE et valeurs du cabinet

- Définir et communiquer les valeurs du cabinet
- Formation a la RSE
- Charte RSE
- Adhésion et échanges au sein du reseau Alliances

3 Égalité et équité du partage des resultats

- Formation des associés en matière d’égalité femmes-hommes
- Définition d’une grille des rétrocessions d’honoraires qui sera applicable à tous les collaborateurs
- Répartition équitable des bénéfices



4 Sensibilisation des parties prenantes

- Implication et participation des stagiaires à la démarche RSE du cabinet
- Communication autour de notre démarche
- Mise en avant de notre démarche dans les appels d’offre
- Mention de la démarche RSE dans les questionnaires de satisfaction stagiaires / clients
- Interventions en qualité de référent harcèlement et discrimination pour les élèves avocats de l’IXAD (école des avocats de la région Nord Ouest)

#1

“DANS UN CABINET…”

Nos indicateurs

Concernant la démarche de cabinet à mission, nous suivons les préconisations de la loi Pacte relative aux sociétés à mission.
Les valeurs du cabinet doivent apparaitre sur notre site internet, et notre démarche RSE, en lien avec le statut de cabinet à mission, doit être formalisée.
Le contrat d’association et le règlement intérieur définissent les principes de répartition des bénéfices et les rétrocessions d’honoraires.
L’implication des parties prenantes peut être évaluée en fonction des communications faites sur notre démarche (publications Linkedin notamment), de sa mention systématique dans les différents appels à candidature, dans l’évaluation de sa visibilité dans les questionnaires de satisfaction clients / stagiaires.

Le bilan des actions 2024 - 2025

Avec la création du cabinet, la raison d’être a été définie, le comité de mission créé et lancé (déjeuner de rencontre, 2 réunions par an). Les outils à sa disposition sont encore en cours d’amélioration (drive partagé, tableau de suivi, etc.). Le premier contrôle OTI devra être préparé. Notre comité de mission pourra être présenté sur notre site internet (à faire). Une charte RSE est diffusée.
Les valeurs du cabinet n’ont pas encore été définies explicitement et doivent donc l’être.
Les associés et notre stagiaire de M2 ont pu participer à la formation “Cycle RSE Pas à Pas”, organisée par le Réseau Alliances, pour améliorer la formalisation de la politique RSE, entre avril et juin 2024.
Nous n’avons pas encore de collaborateurs; la grille de rémunération devra être établie en amont de tout recrutement. Le livret d’accueil stagiaire est en cours d’établissement.
Les associés doivent toujours se former pour les implications d’égalité femmes-hommes.
Nous avons pu évoquer notre engagement RSE avec nos stagiaires, dans 2 appels d’offres, et dans différents post Linkedin.

“

L’avis du Comité de mission

Le comité de mission félicite Causes Avocats d’avoir engagé une démarche RSE aussi poussée en posant une méthodologie de travail solide et en se dotant d’outils et d’indicateurs de mesure d’impacts. Nous avons été régulièrement associées aux réflexions du cabinet concernant la raison d’être d’une entreprise à mission. Marine et Bertrand ont mis à notre disposition l’ensemble des documents nécessaires à l’évaluation des impacts sociaux et environnementaux du cabinet.

#2

“DURABLE...”

La profession d’avocat n’est pas particulièrement polluante et son impact sur l’environnement demeure limité par rapport à d’autres professions et secteurs d’activité. Avocats pénalistes et avocats enquêteurs, nous sommes toutefois amenés à nous déplacer très régulièrement au tribunal et chez nos clients. Nous stockons également de nombreuses données. Notre raison d’être nous invite à travailler sur la durabilité de nos activités et déplacements.

1 Favoriser les mobilités douces

- Privilégier les déplacements à pied, à vélo et en train
- Mettre à disposition un vélo pour les stagiaires du cabinet
- Inviter nos clients à avoir recours aux transports en commun pour se rendre au cabinet
- Initiatives : Mai à Vélo, Run for planet

2 Limiter la pollution numérique

- Limiter le volume de nos emails
- Limiter l’impact carbone du matériel informatique
- Ecoconception du site internet
- Eviter les doublons informatiques, le stockage inutile
- Participation à YESWECLEAN

3 Consommer responsable

- Limitation des impressions
- Recours à des consommables responsables
- Tri des déchets
- Recyclage des consommables
- Bannissement de la vaisselle jetable et en plastique

4 Limiter la consommation énergétique

- Politique et paramétrage de veille / extinction du matériel informatique
- Recours à la livraison flexible et invitation des co-locataires à la mutualisation des livraisons



5 Suivre notre bilan carbone

- Etablir et suivre annuellement l’évolution de notre bilan carbone

#2

“DURABLE...”

Nos indicateurs

Pour la mobilité: suivi des déplacements avec le nombre de km parcourus selon le mode de transport (train, vélo, à pied, voiture thermique ou électrique). L’insertion d’une mention invitant à l’utilisation des transports en commun doit être systématique dans les emails fixant un rendez vous.
Pour la pollution numérique: lorsque des pièces jointes dépassent 3Mo, elles doivent être partagées par lien sécurisé valable pour une durée limitée. Un calculateur “website carbon” est installé sur le site internet pour vérifier les émissions CO^2 liées à son utilisation.
Un système de tri est mis en place pour les déchets et consommables. Le nombre de ramettes de papier utilisées annuellement est suivi.
L’établissement d’un bilan carbone doit permettre d’évaluer la consommation globale du cabinet, incluant la consommation d’énergie, les trajets, les types de repas pris, etc.

Le bilan des actions 2024 - 2025

Participation à YESWEEKLEAN: 1,16 Go de données supprimées dans les emails et la corbeille ; 52,18 Go de données supprimées dans les Téléchargements. Désabonnement de 97 newsletters.
Locaux du cabinet au sein de Spaces (Regus) : nous nous sommes rapprochés de la société pour faire le point sur l’impact environnemental / la consommation énergétique du bâtiment. L’immeuble a obtenu la certification BREEAM IN USE.
Organisation de Mai à Vélo au sein de l’immeuble Shake pour inciter les résidents à se déplacer à vélo. Run for Planet réalisé en mai 2024, avec les bénéfices reversés à Médecins du Monde et Planète Urgence.
Bilan carbone 2024 (juin 2024-juin 2025) : 1,294 t de CO^2 (hors déplacements clients et services informatiques, non comptabilisés pour l’instant). Sur 2024 (depuis juin) : 0,797 t de CO^2 économisés en privilégiant le train, le vélo et la marche pour nos déplacements ; 288km à pied et 843 km à vélo.
Bilan carbone 2025 à réaliser. Un voyage en avion, rendu nécessaire par des contraintes agenda en 2025, devra être compensé en 2026 (0,418 t de CO_2).

“ L’avis du Comité de mission

Bien que la profession d’avocat ne soit pas la plus impactante sur l’environnement, le comité de mission salue la volonté de Causes Avocats d’engager une démarche d’évaluation de son impact carbone. Ces derniers mois ont permis la réalisation d’un bilan carbone, dressant un premier état des lieux des sources d’émissions de gaz à effet de serre liées à l’activité du cabinet.

Pour les années à venir, nous recommandons à Causes Avocats d’approfondir l’analyse de l’impact environnemental de son usage du numérique (équipements, solutions logiciels, site web), d’envisager le recours à un mécanisme de compensation carbone et d’engager une démarche de communication responsable (accessibilité et éco-socio-conception des supports produits, impact environnemental des impressions papier). L'utilisation des mobilités douces pourrait également être davantage encouragée par une prise en charge intégrale (au-delà de la part employeur obligatoire de 50%) des abonnements de transports publics locaux et régionaux, et la mise en place d’un service de covoiturage et/ou d’autopartage.

#3

“FAIRE DU DROIT UN OUTIL COMPREHENSIBLE...”

Le rôle de l’avocat dans une société démocratique est indispensable et participe à la préservation de l’Etat de droit. L’outil juridique est par ailleurs un outil puissant de garantie des droits et libertés de chacun et chacune et offre un recours à toutes et tous. Dans nos domaines, droit pénal, enquête interne, contentieux des affaires, nous portons une vigilance particulière à rendre notre métier et nos productions compréhensibles pour leurs destinataires. Notre but ? Prévenir les risques chez nos clients par une meilleure compréhension des enjeux et du fonctionnement du droit et de la justice.

1 Diffuser de l’information

- Diffusion d’infographies à visée pédagogique
- Veille jurisprudentielle en matière d’enquêtes internes (Linkedin)
- Organisation de formations dans nos domaines (droit pénal, harcèlement, enquête interne)

2 Faire connaitre le droit

- Participation à des forums des métiers pour des élèves
- Intervention auprès de collégiens sur le fonctionnement de la justice en France et sur le harcèlement (Journée du droit dans les collèges)

3 Pédagogie

- Formation au legal design
- Utilisation d’un langage clair
- Publication d’un lexique juridique sur Le Village de la justice

4 Promouvoir l’Etat de droit



#3

“FAIRE DU DROIT UN OUTIL COMPREHENSIBLE….”

Nos indicateurs

Diffusion d’infographies: objectif 1 par trimestre
Veille juridique en matière d’enquête interne et harcèlement : objectif 1 toutes les deux semaines
Suivi du nombre de formations proposées / réalisées, et satisfaction des participants
Insertion dans le questionnaire de satisfaction clients d’une question relative à l’intelligibilité de nos prestations, à notre pédagogie
Présentation de notre métier à des jeunes : objectif 1 par an
Formation validée ou non au legal design

Le bilan des actions 2024 - 2025

Nos objectifs en termes de diffusion d’information juridique, ont été remplis (infographies sur la CRPC, l’enquête interne, la décision du défenseur des droits du 5 février 2025, les auditions devant les services de police ; publication d’un lexique en droit pénal sur Le Village de la Justice ; posts Linkedin en matière d’enquêtes internes et harcèlement ; carrousel sur la CJIP).
Nous avons pu organiser une formation sur la RSE auprès des avocats lillois en août 2024, une autre sur l’enquête interne en août 2025. Courant 2025, plusieurs formations ont été réalisées auprès d’associations, cercles, collectivités. Nous sommes intervenus au collège de Wattignies sur le harcèlement en octobre 2024 pour la journée du droit et au collège de Gondecourt sur la liberté d’expression en octobre 2025.
Si nous sommes attentifs à rendre accessible et claire l’information transmise tant dans nos publications que dans nos dossiers, nous n’avons en revanche pas encore eu l’occasion de (re)suivre une formation au legal design.
Nous avons également décidé de travailler à un nouvel axe sur la défense de l’Etat de droit et devons définir des actions concrètes en ce sens.

L’avis du Comité de mission

Le comité de mission salue la volonté de Causes Avocats de rendre le droit plus compréhensible et accessible en recourant au legal design.
Il serait toutefois opportun d’analyser l’accessibilité des différents documents et infographies produits (éco-socio-conception, choix des couleurs et contrastes, compatibilité avec les lecteurs de pages web) notamment vis-à-vis des personnes en situation de handicap.
Nous félicitons également le cabinet pour son investissement auprès des établissements scolaires et le travail engagé pour lutter contre la désinformation juridique, deux ingrédients indispensables à l’égalité des chances et la démocratie.

#4

“AU SERVICE DE CHACUN...”

Acteur de justice, l’avocat est une pierre angulaire de l’accès au droit. Nous souhaitons, quel que soit le développement de l’activité du cabinet, conserver une partie de notre activité au service des justiciables les plus vulnérables. En droit pénal en particulier, nous sommes amenés à intervenir pour des personnes exposées à un accès au droit insuffisant.

1 Intervention pour toutes et tous

- Participations aux permanences via les commissions pénales et mineurs du Barreau de Lille
- Interventions à l’aide juridictionnelle pour les justiciables éligibles

2 Consultations gratuites

- Organisation de journées “Cabinet ouvert”
- Participation aux consultations gratuites organisées par l’Ordre des avocats du Barreau de Lille

Nos indicateurs

Pour la participation aux permanences et les dossiers à l’aide juridictionnelle : suivi chaque semaine du temps approximatif passé sur ces dossiers, avec l’objectif d’y dédier au moins 1 jour par semaine pour chaque avocat.
Pour les consultations gratuites : objectif de 2 journées Cabinet ouvert par an, et suivi du nombre de justiciables reçus en consultation.

Notre bilan 2025

Trois journées Cabinet ouvert ont été organisées en 2024-2025. Trois sessions de 2h de consultations juridiques gratuites ont également été tenues au cours de cette même période. Nous devrons en 2026 rendre les journées Cabinet ouvert plus attractives, adopter une réflexion autour du public auprès duquel nous communiquons sur ces journées, ou nous concentrer sur les sessions organisées par l’Ordre des avocats.
L’objectif de 1 jour par semaine (8h) minimum / avocat pour des dossiers à l’aide juridictionnelle est rempli. Néanmoins nous devons mettre en place des modalités de suivi systématiques et formalisées de cet objectif.
Nous poursuivons les permanences en droit pénal, pour les majeurs comme pour les mineurs.

“ L’avis du Comité de mission

Le comité de mission salue le travail engagé par Causes Avocat pour rendre le droit accessible à toutes et tous. Nous recommandons au cabinet de s’inscrire dans une démarche “d’aller vers” en délocalisant les journées cabinet ouvert dans des centres sociaux ou locaux associatifs facilement accessibles aux personnes vulnérables ou éloignées du droit qui auraient du mal à franchir la porte d’un cabinet d’avocats. La proximité géographique des locaux de Causes Avocat avec le quartier de Lille-Fives pourrait être davantage mise à profit en liant des partenariats avec des structures d’accompagnement social local.

#5

“...DANS NOTRE TERRITOIRE”

Nous avons à coeur de participer au dynamisme économique local. Avocats au Barreau de Lille, nous intervenons prioritairement pour les acteurs économiques, les collectivités territoriales et les justiciables des Hauts-de-France. Nous mêmes acteurs économiques, nous souhaitons que notre activité favorise le développement de notre région.

1 Partenaires

- Prioriser le recours à des fournisseurs locaux et/ou ayant adopté une démarche à impact positif (ayant eux mêmes une démarche RSE)
- Prioriser des partenaires locaux et/ou à impact positif

2 Interventions locales

- Interventions dans des établissements scolaires locaux pour présenter notre métier, le monde de la justice
- Interventions au sein de l’IXAD, l’école des avocats du Nord Ouest ; y compris comme référent harcèlement et discrimination
- Offrir des stages au cabinet, y compris pour les collégiens en REP

Nos indicateurs

Pour les partenaires, nous sommes vigilants aux certifications / labels de nos fournisseurs et partenaires, ainsi qu’à leur proximité géographique.
Pour les interventions, nous avons pour objectif d’intervenir dans des établissements scolaires pour présenter notre métier au moins 1 fois par an, et de poursuivre nos interventions auprès des élèves avocats du Nord-Ouest.
Nous visons d’accueillir 3 stagiaires de 3e par an minimum, dont 2 issus d’un établissement REP.

Notre bilan 2025

En 2024-2025, nous avons accueilli 6 stagiaires de 3ème, dont 3 issus d’établissements REP. Nous avons proposé un partenariat à trois établissements REP lillois.
Nous sommes intervenus au collège de Wattignies pour la journée du droit, au collège de Beaucamps Ligny pour le forum des métiers et au collège de Gondecourt pour la journée du droit. Auprès des avocats du Nord-Ouest, nous avons dispensé une formation sur la RSE et une formation sur l’enquête interne. Nous sommes aussi intervenus auprès d’une association d’experts du droit et du chiffre, une association rassemblant des entreprises du Nord, un syndicat de DGS et une commune des Hauts-de-France.
Côté partenaire, il faut que nous formalisions notre engagement local / responsable, bien que nous soyons déjà attentifs à le respecter au maximum dès que le choix d’un prestataire / fournisseur est nécessaire.

“ L’avis du Comité de mission

Le comité de mission salue la volonté de Causes Avocats de contribuer à la vie du territoire sur lequel le cabinet est implanté. Nous recommandons une poursuite des partenariats avec des établissements scolaires, en se rapprochant de ceux situés à proximité du cabinet. Le recrutement de stagiaires issus d’établissements REP dans le quartier de Lille Fives pourrait contribuer à ce rapprochement. Il serait également pertinent que le cabinet renforce sa présence dans le cadre d’évènements régionaux (ex: congrès des maires, congrès professionnels) pour agrandir sa clientèle locale. Par ailleurs, l’exemplarité de la démarche RSE engagée par Causes Avocats mériterait d’être largement partagée au sein du Barreau de Lille.

#6

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Nous sommes avocats, et aussi entrepreneurs. Deux raisons qui nous rendent particulièrement sujets au stress. Nous sommes attentifs à conserver une flexibilité dans l'organisation de notre travail, et une bonne ambiance de travail, afin de prévenir les risques associés à ce stress. Le cabinet n'a pas encore de collaborateur actuellement, mais nous recevons des stagiaires ponctuellement. Nous voulons adopter un management bienveillant, et conserver une dynamique de cabinet agréable et conviviale, propre à favoriser une bonne ambiance de travail.

1 Flexibilité de l'organisation

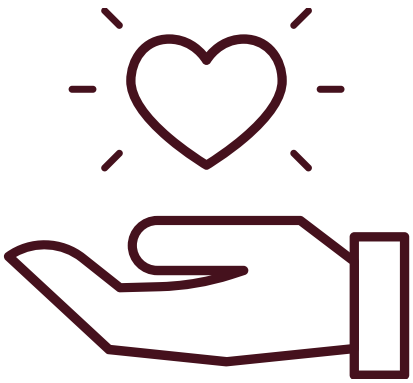
- Possibilité de télétravailler pour tous (approx. 1 à 2 fois par semaine)
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour les stagiaires de plus de 2 mois, afin de permettre le télétravail
- Autonomie de chacun pour gérer son temps de travail

2 Management bienveillant

- Prise en charge par le cabinet des formations en lien avec nos activités
- Accueil et formation des stagiaires: livret d'accueil pour les stagiaires, points formels pour faire des bilans réguliers, questionnaire de satisfaction
- Organisation de moments de convivialité (resto avant chaque période de congé, temps d'accueil stagiaire, badminton le midi, etc.)

3 Respect de la vie personnelle

- Droit à la déconnexion au quotidien et pour tous
- Mécanisme de substitution entre avocats en cas de vacances / congé maternité / paternité



Nos indicateurs

Les objectifs en terme de flexibilité au travail passent par la formalisation d'une politique de télétravail et d'organisation au travail.

Des temps de convivialité sont organisés avant chaque période de congé, et pour accueillir et/ou clôturer l'arrivée ou le départ de tout collaborateur présent au cabinet plus d'un mois.
Une politique et les outils d'accueil des stagiaires sont à établir (livret d'accueil, formalisation de points de bilan réguliers). Un questionnaire de satisfaction pour les stagiaires leur est systématiquement transmis à l'issue du stage.

#6

BIEN ETRE AU TRAVAIL

Le bilan des actions 2024 - 2025

La politique télétravail et déconnexion au travail n'a pas été formalisée et devra l'être de même qu'une politique sur le recours à l'IA.

Nous avons reçu une stagiaire de M2 durant 3 mois, qui a eu à disposition un ordinateur et a pu gérer son organisation de façon autonome pour effectuer 35h par semaine, y compris en télétravail quand elle le souhaitait. Trois points de bilan ont été organisés courant le stage. Les membres du cabinet ont participé ensemble à deux défis sportifs, favorisant la cohésion.
De façon générale, les retours des stagiaires sont très positifs.

Un déjeuner a été organisé avant chaque départ en vacances ; un déjeuner d'accueil de notre stagiaire de 3 mois. Plusieurs fois, des midis badminton ont eu lieu.

Un congé maternité est intervenue pour une associée entre avril et juillet 2024. Le suivi des dossiers a été géré par l'autre associé.



" J'ai énormément appris et réalisé des missions variées et exigeantes, toujours plus enrichissantes. Bertrand Vermersch et Marine Marbach m'ont emmenée partout avec eux, me permettant de découvrir la réalité du métier d'avocat. (...)
Ce stage a été bien plus qu'un stage de fin de master. C'est un véritable tremplin dans mon parcours, un commencement dans ma vie d'avocate. Grâce à cette expérience, je me sens aujourd'hui prête à affronter le barreau, avec une compréhension bien plus profonde du droit"

S'agissant de la formation continue, le cabinet a suivi, en particulier, la formation "Cycle RSE Pas à Pas" (avril-juin 2024) et la formation relative à la négociation raisonnée (novembre-décembre 2025). Les avocats du cabinet remplissent leurs obligations de formation continue.

L'avis du Comité de mission

Le comité de mission félicite Causes Avocats pour les actions mises en œuvre afin d'améliorer le bien-être au travail. Nous recommandons au cabinet de faire évoluer ses pratiques en fonction du rythme d'agrandissement de l'équipe : il est important que les nouveaux collaborateurs et collaboratrices puissent comprendre la démarche RSE du cabinet pour pleinement y contribuer.
Nous recommandons aux associés de se former dans les mois qui viennent à la prévention des violences sexistes et sexuelles afin de prévenir les situations à risque. L'accompagnement psychologique des associés et collaborateurs pourrait être également renforcé afin de faire face à des situations de stress liées au suivi de certains dossiers sensibles. Des temps de discussion et de partage en interne ou avec des professionnels de santé pourraient y contribuer.
Le cabinet étant situé dans un environnement urbain très artificialisé, nous recommandons une évaluation de l'exposition aux polluants atmosphériques dans les locaux afin de proposer un aménagement des bureaux favorables à la santé (purificateur d'air, plantes, meubles et peintures non traités). Il s'agirait également de renforcer l'accès à des espaces de nature en privilégiant des lieux de déjeuner ou de pause peu anthropisés.

COMMENT REAGIR EN CAS D'ALERTE ? COMMENT MENER UNE ENQUETE INTERNE ?

Un signalement dans l'entreprise peut mettre en cause sa **responsabilité pénale** et celle de son dirigeant, mais aussi sa **responsabilité civile** au titre d'un manquement de l'employeur à son obligation de santé et de sécurité. Elle implique également des **enjeux réputationnels et médiatiques**. Il est donc important d'y réagir, au besoin par la mise en oeuvre d'une enquête interne.

On vous explique comment ça se passe :

ÉTAPE 1. RECEPTION DU SIGNALEMENT

- Obligation d'un dispositif d'alerte si > 50 salariés
- Réception du signalement : découverte fortuite, alerte interne ou externe, enquête judiciaire, qui révèle un crime, délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, la violation d'une règle
- Accusé réception du signalement
- Appréciation de la recevabilité de l'alerte

ÉTAPE 2. DEFINITION DU PERIMETRE DE L'ENQUÊTE

- Collecte et analyse des premiers éléments
- Définition du périmètre de l'enquête: quels faits précis, sur quelle période, quel lieu ?
- Détermination du rétroplanning des investigations
- Conclusion d'une convention d'honoraires si recours à un avocat-enquêteur

ÉTAPE 3. MISE EN OEUVRE DES INVESTIGATIONS

Multiplicité des actes d'investigations possibles, tels :

- Collecte de documents
- Enquête par questionnaires
- Auditions des collaborateurs et personnes concernées
- Constat d'huissier, etc.

ÉTAPE 4. SYNTHESE ET CLOTURE DE L'ENQUETE

- Analyse et synthèse des éléments recueillis dans le cadre de l'enquête
- Rédaction d'un rapport de synthèse
- Le cas échéant, recommandations relatives aux suites à donner à l'enquête : sanction disciplinaire / mesures de protection, actions de préventions, etc.

LE ROLE DE L'AVOCAT-ENQUETEUR

- Il assiste l'entreprise et / ou met en oeuvre lui-même l'enquête interne à la demande de l'entreprise, en conformité avec les **règles déontologiques**
- Il mène l'enquête dans le respect des conditions qui ont été déterminées au gré des décisions de justice, pour s'assurer de la validité des actes d'enquête et de leur caractère **probant**
- Il donne un avis sur la **qualification juridique** des faits révélés par l'enquête au regard du droit et de la jurisprudence (décisions de justice) applicables
- Il établit un rapport d'enquête et, au besoin, des **recommandations** à l'adresse de l'entreprise, qui sont couverts par le **secret professionnel**
- Il assiste l'entreprise dans la **gestion de crise** et des enjeux médiatiques qui peuvent être occasionnés par le signalement

CAUSES AVOCATS
Immeuble Shake - 812 rue de la chaude rivière - 59800 Lille
bonjour@causes-avocats.fr - 03 76 04 16 44















Causes Avocats
428 abonnés
7 mois •

🎉 Bienvenue à Maelle Tolini chez Causes Avocats ! 🎉

Nous avons le plaisir d'accueillir Maëlle Tolini, étudiante en Master 2, pour ... plus



32 3 republications

YesWeeklean
Triez, videz, kleanez.

Du 17.03 au 21.03 2025

Participez au jeu #YesWeeklean

Causes Avocats
428 abonnés
8 mois •

🔎 **INFOGRAPHIE** - Discrimination & Harcèlement sexuel : Recommandations du Défenseur des droits aux employeurs ... plus



11 1 commentaire · 3 republications

ixad

L'Avocat enquêteur : initiation à la pratique de l'enquête interne

IXAD – 20 mars 2025
Marine Marbach / Bertrand Vermersch



8ème édition

JOURNÉE DU DROIT DANS LES COLLÈGES

Liberté d'expression

VENDREDI 3 OCTOBRE 2025
dans tous les collèges de France





L'enquête interne

SNDGCT (Somme) – 25 avril 2025
Bertrand Vermersch



Causes Avocats
428 abonnés
7 mois •

📢 **Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux du droit et au metier d'avocat, c'est aussi notre mission !** ... plus



22 2 commentaires · 1 republication

EN AVANT VERS 2026 !

Nos perspectives

Nous abordons l'année 2026 avec satisfaction quant au chemin parcouru depuis la création de Causes Avocats. Ce premier exercice a confirmé la pertinence de notre engagement : contribuer concrètement à l'accès au droit, rendre le droit plus lisible, plus vivant, parfois même ludique, au bénéfice des justiciables dans notre territoire. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un cabinet durable et respectueux de l'environnement.



À l'heure où l'État de droit et la justice sont régulièrement remis en question dans le débat public, nous avons ressenti, en tant qu'auxiliaires de justice, la responsabilité de prendre la parole. Rappeler les fondamentaux, expliquer les grands principes juridiques, offrir des repères dans un monde traversé par les incertitudes, c'est aussi une manière de participer à l'apaisement des débats et de rendre les échanges plus raisonnables.

C'est dans cet esprit que nous avons mené, à l'automne 2025, une première action d'éducation au droit auprès de collégiens de troisième, autour d'un thème essentiel : la liberté d'expression. Cette expérience, riche d'enseignements, a conforté notre volonté d'aller plus loin. En 2026, nous déploierons de nouvelles initiatives visant à rapprocher le droit des citoyens, à renforcer la culture juridique ainsi que la confiance dans la justice dès le plus jeune âge et à affirmer, par l'action, notre conviction que le droit peut être un levier de compréhension, de cohésion et de progrès collectif.

Nous avançons avec enthousiasme vers cette nouvelle étape, convaincus que chaque initiative, aussi modeste soit-elle, contribue à bâtir une société plus juste, plus éclairée et plus durable.

www.causes-avocats.fr